

<b>Référence :</b> <b>II-6.3</b>	<b>Politique Climat</b>	<b>Date de création :</b> 01.02.2023
		<b>Date de mise à jour :</b>

**I. Champs d'application**

Cette Politique s'applique aux actions, obligations et avances en comptes courants de l'ensemble des portefeuilles investis en ligne directe, placés sous la gestion d'AQUITI Gestion.

Dans les processus de sélection des fonds conseillés, il est vérifié que les autres établissements financiers s'engagent dans une politique identique ou mieux-disante.

**II. Approche ESG-T globale d'AQUITI GESTION**

Depuis 2020, AQUITI Gestion est signataire des principes pour l'investissement responsable de l'Organisation des Nations Unies (UNPRI), respecte les objectifs de développement durable (ODD) du Global Impact des Nations-Unis, et s'inscrit dans une démarche d'amélioration constante.

AQUITI Gestion est sensible aux impacts de ses investissements et privilégie, en ce sens, les investissements qui apportent des réponses aux enjeux environnementaux, sociaux, de bonne gouvernance et territoriaux (ESG-T). La société de gestion est d'ailleurs signataire de la Charte France Invest relative à la parité Femmes-Hommes dans le capital-investissement.

**III. Les engagements d'AQUITI GESTION**

A ce jour, AQUITI Gestion s'interdit strictement d'investir dans des entreprises en lien avec les deux secteurs suivants.

**A. Absence de financement de projets liés au charbon thermique**

Implicitement déjà mis en place depuis sa création, AQUITI Gestion s'engage formellement, à la date de rédaction de la présente Politique, à ne pas investir dans des entreprises relevant du secteur du charbon thermique.

**B. Absence de financement de projets liés aux énergies fossiles**

Bien que n'étant pas concerné, à la date de rédaction de la présente politique, par des investissements passés dans des entreprises relevant du secteur des énergies fossiles, AQUITI Gestion s'engage formellement à ne pas investir à l'avenir dans de telles entreprises.

Par la présente, AQUITI Gestion renforce donc son engagement en contribuant à limiter le réchauffement planétaire par une Politique Climat déployée dans sa gestion d'actifs. Cette Politique, qui constitue une première étape, est vouée à se renforcer dans les années à venir.